

« La Soute à Jeux »

39, impasse de la Figuière

La Farlède 83210

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 28 février 2022

Le lundi 28 février 2022 à 19h30, les fondateurs de l'association se sont réunis en assemblée générale constitutive au 39 impasse de la Figuière à la Farlède 83210.

Sont Présents :

HAYE Guillaume, 39, impasse de la Figuière 83210 LA FARLEDE

KAHN Raphaël, 1123, avenue de la Font des Horts villa 9 83400 HYERES

JACQUEL Grégory, 510, chemin des Bleuets 83210 LA FARLEDE

L'assemblée générale désigne Raphaël KAHN en qualité de président de séance et Grégory JACQUEL en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du projet de constitution de l'association ;
- Présentation du projet de statuts ;
- Adoption des statuts ;
- Désignation des premiers membres du conseil ;
- Reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation ;
- Pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication ;
- Montant de la cotisation 2022.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

- Raphaël KAHN propose de créer conjointement une association pour faire découvrir, organiser des sessions et conseillers les utilisateurs autour des jeux de société et du monde ludique.

- Guillaume HAYE et Grégory JACQUEL soutiennent cette démarche.

- Acte est pris de cette décision, l'association se constitue entre les membres présents.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{ère} délibération :

L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} délibération :

L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil :

- KAHN Raphaël, nationalité française, 1123 avenue de la Font des Horts villa 9 83400 HYERES, Ingénieur – Président
- HAYE Guillaume, nationalité française, 39, impasse de la figuière 83210 LA FARLEDE, agent de Maitrise - Trésorier
- JACQUEL Grégory, nationalité française, 510, chemin des bleuets 83210 LA FARLEDE, Fonctionnaire territorial – Secrétaire

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de l'année 2022.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions

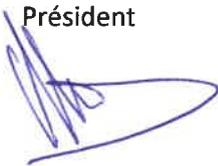
3^{ème} délibération :

L'assemblée générale vote à l'unanimité pour une cotisation 2022 d'un montant de 10 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est clôturée à 19h30.

Signatures :

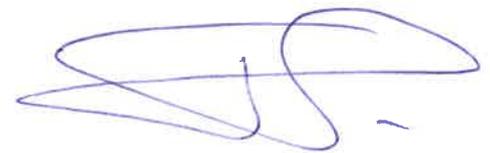
Président

A blue ink signature consisting of several vertical strokes followed by a large, sweeping horizontal stroke.

Trésorier

A blue ink signature that appears to be the name 'Haye' written in a cursive style with a long horizontal tail.

Secrétaire

A blue ink signature consisting of a large, complex loop followed by a horizontal line and a small dash.